

**AVIS SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012,
LA DECISION MODIFICATIVE N°4 POUR 2011
ET AUTRES RAPPORTS DU CONSEIL REGIONAL**

Adopté par le Conseil Economique, Social
et Environnemental du Limousin
lors de la séance plénière du 8 décembre 2011

Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT

**AVIS SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012,
LA DECISION MODIFICATIVE N° 4 POUR 2011
ET AUTRES RAPPORTS DU CONSEIL REGIONAL**

Adopté par le Conseil Economique, Social et Environnemental du Limousin
lors de la séance plénière du 8 décembre 2011

Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT

65 VOTANTS

50 POUR

Collège 1 : « Entreprises et activités professionnelles non salariées »

MM. Girard, Perié, Giacomini (CICR du Limousin)
M. Conchon (MEDEF)
MM. Sauvage, Pajot (Fédération Régionale des Travaux Publics)
M. Coinaud (CGPME)
M. Villemazet (Comité Régionale des Banques)
M. Laval (Entreprises publiques)
M. Lavent, Mme Nexon (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
Mme Gendraud (Union Professionnelle Artisanale Régionale)
MM. Goupy, Tison (Chambre Régionale d'Agriculture)
M. Viollet (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
M. Pagnat (Centre Régional des Jeunes Agriculteurs)
M. Gaillard (Centre régional de la Propriété Forestière et Association du Pôle Interrégional du Bois)
M. Monchambert (Professions libérales)
M. Limousin (Union Nationale des Associations des Professions Libérales)
M. Jeanselme (entreprises publiques)

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

MM. Lefrère, Rozier, Esquieu, Janot (FO)
Mme Roinel et MM. Pouget (CFDT)
Mme Cloux et M. Bedoni (CFTC)
Mme Dupin de Beyssat, M. Gay(CFE- CGC)

Collège 3 : « Organismes et associations participant à la vie collective de la région »

M. Savary (Union Régionale des Associations familiales)
M. Fretet (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale)
M. Virole (CREAHIL)
M. Chambon (CODERPA)
MM. Malabou, Lacorre et Mme Sabourdy (Chambre Régionale de l'Economie Sociale)
MM. Chulia, Vareille (Enseignement supérieur)
M. Moyen (Organismes de la culture)
M. Malcotti (Comité Régional Olympique et Sportif)
M. Leresteux (Union régionale des fédérations d'œuvres laïques)
M. Mirou (CRAJEP)
M. Musset (CRIJ)
Mme Gayral (Association de consommateurs)
M. Lafarge (Fédération Régionale des chasseurs du Limousin)
M. Priolet (Union régionale des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Auvergne et du Limousin)

Collège 4 : « Personnalités qualifiées »

Mme Chezalviel et MM. Bernard, Sorbier

9 CONTRE

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

Mmes Baly, Colombo, Eyrolle, Salaviale et MM. Crozat, Gorce, Nicolas, Soury (CGT)
Mme Vaux (FSU)

6 ABSTENTIONS

Collège 1 : « Entreprises et activités professionnelles non salariées »

M. Barlerin (Confédération paysanne)

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

MM. Capy, Pouyaud (UNSA)

Collège 3 : « Organismes et associations participant à la vie collective de la région »

Mme Mazerm (Limousin Nature Environnement)

M. Le Saux (Association Limousine pour le Développement des Energies Renouvelables)

M. Monédiaire (Personnalité qualifiée – Directeur du CRIDEAU)

RECAPITULATIF DES VOTES

POUR	50
CONTRE	9
ABSTENTION	6

L'avis du CESER sur le Budget Primitif 2012
et sur la DM4 pour 2011 est adopté à la majorité des voix.

SOMMAIRE



PROPOS LIMINAIRES.....	6
RAPPORT GENERAL	7
1. DES DEPENSES MARQUEES PAR LE DEBUT DE MISE EN ŒUVRE DU SRDE DE 2 ^{EME} GENERATION ..	7
2. DES RECETTES PEU DYNAMIQUES	8
3. UN RECOURS PLUS IMPORTANT A L'EMPRUNT.....	9
1 – FORMATION	10
1.1. ASSURER AUX LYCEENS DU LIMOUSIN LES MEILLEURES CONDITIONS DE FORMATION	10
1.2. FORMER AUX METIERS DU SOCIAL, DU MEDICO-SOCIAL ET DU PARAMEDICAL	11
1.3. REpondre AUX BESOINS DE FORMATION EN ALTERNANCE PAR L'APPRENTISSAGE.....	12
1.4. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	12
1.5. FAVORISER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	13
2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	14
2.1 POURSUIVRE L'OUVERTURE DU LIMOUSIN PAR LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	14
2.2. RELEVER LE DEFI DE LA DEMOGRAPHIE PAR UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE NOUVEAUX HABITANTS ET DE NOUVELLES ACTIVITES	15
2.3. CONFORTER ET SOUTENIR LES TERRITOIRES DE PROJET DU LIMOUSIN DANS UN SOUCI DE COHESION ET DE SOLIDARITE REGIONALES	16
2.4. FAIRE DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE UN ATOUT DU LIMOUSIN AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	16
2.5 – PROMOUVOIR L'EPANOUISSEMENT DES LIMOUSINS PAR L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES PAR L'OFFRE CULTURELLE ET DES PRATIQUES SPORTIVES	18
3 – ECONOMIE ET EMPLOI	20
3.1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE BP 2012 « ECONOMIE ET EMPLOI » ET ARTICULATION AVEC LE SRDE	20
3.2. LE SRDE 2 ^{EME} GENERATION, UNE STRATEGIE PERTINENTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI.....	21
3.3. LE SRDE 2 ^{EME} GENERATION, DES PRINCIPES, UNE METHODE ET DES OUTILS ADAPTES	21
3.4. OBSERVATIONS DU CESER CONCERNANT LA FILIERE BOIS.....	22
4 – EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE	24
5 – SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE	25
DECLARATIONS D'ORDRE GENERAL PRONONCEES EN SEANCE PLEINIERE	26

PROPOS LIMINAIRES



Conformément à l'article 25 de la loi n°92-125 du 6 février 1992, le Conseil Economique, Social et Environnemental du Limousin (CESER) présente son avis sur le projet de budget primitif 2012.

Les Rapporteurs du présent avis sont :

- **M. Jean MOYEN** pour la commission n°1 « Education – Formation » ;
- **M. José CHULIA** pour la commission n°2 « Développement Social, Culturel et Sportif » ;
- **M. Claude VIROLE** pour la commission n°3 « Aménagement du Territoire et Développement Durable » ;
- **M. Claude VIROLE** pour la commission n°4 « Développement Economique et Emploi » ;
- **M. Stéphane MONCHAMBERT** pour la commission n°5 « Finances et Synthèses ».

Les membres du CESER tiennent à remercier les services pour leur efficace collaboration à la rédaction de cet avis.

Ils remercient également de leur participation les Vice-présidents du Conseil Régional, les Directeurs, ainsi que leurs collaborateurs, qui sont venus présenter, devant les commissions thématiques du CESER, le projet de budget primitif 2012 et les rapports associés.

RAPPORT GENERAL



La commission n°5 « Finances et Synthèses » du CESE R tient à remercier M. Jean-Marie ROUGIER, Vice-Président chargé des finances et du budget et M. Gilles POURCHER Directeur Général Adjoint en charge du pôle « Ressources », pour la clarté et la qualité de leur intervention.

Un budget volontariste dans un contexte budgétaire contraint. C'est en ces termes que le projet de budget primitif de la Région pour 2012 pourrait être qualifié. La préparation du budget régional reste certes, plus que jamais, un exercice délicat. L'absence de véritable levier fiscal, les nouvelles incertitudes liées au montant de la dotation de péréquation et, plus généralement, le contexte économique et financier sont autant de contraintes qui pèsent sur le budget régional. En progression sensible par rapport à l'an dernier, celui-ci témoigne d'un certain volontarisme de la Région en faveur des territoires et de leur population. La priorité donnée au développement économique et de l'emploi, dans le cadre de la mise en œuvre prochaine du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) de deuxième génération en constitue la meilleure illustration.

1. DES DEPENSES MARQUEES PAR LE DEBUT DE MISE EN ŒUVRE DU SRDE DE 2^{EME} GENERATION

Le **CESE R** prend ainsi acte de l'augmentation des dépenses réelles autorisées par le projet de budget primitif pour 2012. Les crédits de paiement progressent de plus de 4 % par rapport au budget primitif de 2011, pour atteindre 458,6 millions d'euros, soit une hausse de 19 M€.

■ La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans le contexte budgétaire actuel, et en l'absence de nouveaux transferts de compétences, le **CESE R** comprend la volonté de la Région de contenir la progression de ses dépenses de fonctionnement. Le projet de budget prévoit ainsi 312,7 millions de dépenses réelles, soit une augmentation de moins de 2 % par rapport à 2011.

Ce montant intègre de nouvelles actions régionales, comme la mise en place de l'Institut limousin de formation aux métiers de la rééducation ou la généralisation du dispositif « SAS pour l'emploi ». Le **CESE R** a pleinement conscience des marges de manœuvre que la Région a dû dégager pour inscrire ces nouvelles actions. Il a ainsi fallu, comme le reconnaît la collectivité dans son rapport budgétaire, rationaliser, voire réaliser des économies sur les autres politiques régionales¹.

■ Un effort soutenu en faveur de l'investissement

Le **CESE R** relève la progression importante des dépenses d'investissement, après la baisse enregistrée en 2010. Le projet de budget 2012 prévoit un montant de 145,97 millions d'euros de

¹ Rapport général sur le budget primitif 2012, p. 202 (Tome 1).

dépenses réelles d'investissement, en hausse de 9,79 % par rapport à l'exercice précédent. Le **CESER** approuve l'effort important consenti par la Région à ces dépenses essentielles pour l'avenir de nos territoires.

Une grande partie des crédits supplémentaires sont dirigés vers le développement économique, deuxième domaine d'investissement de la région, derrière l'aménagement du territoire. Liées à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) de deuxième génération (2012-2014), les dépenses d'investissement du pôle développement économique progressent ainsi de plus de 40 %, pour atteindre 37 M€, contre 25,9 M€ au budget primitif 2011. Le **CESER** ne peut que partager la volonté de la Région d'accompagner et de soutenir fortement l'économie régionale, dans un contexte économique et social toujours difficile.

Le **CESER** note que l'effort consenti en faveur du développement économique et de l'emploi ne se fait pas au détriment des autres secteurs d'intervention de la Région : les investissements pour l'aménagement du territoire progressent ainsi de 10,73 %, en raison notamment de la montée en puissance des financements régionaux de la LGV Sud Europe Atlantique et de la Route Centre Europe Atlantique. Le niveau des travaux prévus dans les lycées est également maintenu.

■ Un soutien plus affirmé au développement économique

Marqué par le début de mise en œuvre du SRDE de deuxième génération, le projet de budget primitif pour 2012 se caractérise par un soutien plus affirmé de la Région au développement économique et à l'emploi. Les crédits qui y sont affectés représentent ainsi 14,83 % des dépenses réelles totales, contre 12,85 % en 2011. Les dépenses liées à la formation sont maintenues (- 0,82 %), tandis que les crédits relatifs à l'aménagement du territoire progressent de 5,59 %.

Le **CESER** relève par ailleurs la stabilisation des dépenses liées au fonctionnement de l'institution régionale, dont les dépenses de personnel, qui ne progressent que de 1,16 % en 2012. Ce choix permet de rendre prioritaires les investissements et les politiques opérationnelles.

Aussi, le **CESER** relève le maintien des grands équilibres, qu'il considère comme positif au regard des contraintes actuelles. La formation (30,5% des dépenses), l'aménagement du territoire (27,7 %) et le développement économique et l'emploi (14,83 %) conservent un rôle primordial, recouvrant près des trois-quarts des dépenses réelles.

2. DES RECETTES PEU DYNAMIQUES

Dans ses précédents avis, le **CESER** s'était inquiété de la perte par la Région de la quasi-totalité de son pouvoir fiscal, ainsi que de l'absence de dynamisme de son nouveau panier fiscal. Cette situation se confirme pour l'exercice 2012 : l'ensemble des recettes fiscales issues de la réforme de la taxe professionnelle ne progressent que de 0,9 %, à 68,7 millions d'euros². L'attribution forfaitaire de la TIPP restera stable, les transferts de compétences prévus par la loi

² A titre de comparaison, la Région rappelle qu'avant la réforme de la taxe professionnelle, son produit fiscal progressait de 3 à 4 % par an.

de 2004 étant achevés ; seules les parts modulables, moins importantes, progressent, en raison de l'évolution de la consommation de carburant. Le **CESER** constate que la Région a décidé d'utiliser l'un des derniers leviers fiscaux dont elle dispose, en augmentant de 13,3 % la taxe sur les cartes grises.

Le **CESER** s'inquiète également de la réforme de la dotation de péréquation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), intégrée dans le projet de loi de finances pour 2012 actuellement discuté au Parlement. La répartition de cette dotation ne serait en effet plus fonction du potentiel fiscal, mais d'un indicateur resserré de ressources fiscales. Le Limousin y serait, selon ces nouvelles règles, toujours éligible, mais verrait sa dotation diminuer de 10 % par an les trois prochaines années. La Région perdrait ainsi 2 millions d'euros en 2012.

3. UN RECOURS PLUS IMPORTANT A L'EMPRUNT

Le **CESER** constate que l'exercice 2012 se traduira par un recours plus important à l'emprunt. Le besoin de financement devrait ainsi s'établir à 82,4 millions d'euros, contre 70,7 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 16,6 %.

Le **CESER** a pleinement conscience du contexte dans lequel le projet de budget a été élaboré, ainsi que des efforts consentis en faveur des investissements, véritables dépenses d'avenir pour le Limousin. Il considère néanmoins que si la situation financière de la Région est saine, les perspectives futures (stagnation des recettes notamment) justifient la plus grande prudence, afin d'éviter un endettement excessif de la collectivité.

Sans véritable réforme de la fiscalité locale, le **CESER** considère que la Région n'aura d'autre choix que d'abandonner sa conception globale du développement régional, pour se recentrer sur ses missions fondamentales³. La Région le reconnaît elle-même : « *toute autre intervention sera hors de ses capacités financières* ». Plus que jamais, il apparaît nécessaire de concentrer les actions régionales sur les politiques considérées comme les plus prioritaires et porteuses d'avenir pour notre région, même si l'arbitrage s'accompagnera parfois de choix douloureux.

Le **CESER** s'inquiète par ailleurs de l'augmentation exponentielle des marges bancaires, qui oscillent entre 165 et 250 points de base, contre 40 point de base il y a un an, ainsi que de la raréfaction de la liquidité bancaire constatée par la Région ses dernière semaines. Le **CESER** invite la Région à réfléchir à une diversification de ses sources de financement : le financement obligataire ou un nouvel appel à l'épargne locale (par exemple auprès des acteurs institutionnels) sont en effet des alternatives à étudier.

Le **CESER** considère enfin favorablement les réaménagements d'emprunts à taux variables prévus pour 2012, afin de limiter l'exposition au risque de remontée des taux d'intérêt.

³ A savoir, le développement économique ; l'aménagement du territoire et la planification régionale ; l'éducation (lycées), la formation professionnelle et la culture ; la formation aux métiers de la santé, depuis la loi du 13 août 2004.

1 – FORMATION



La commission n°1 « Education/Formation » du CESER tient à remercier Mme Armelle MARTIN, Vice-présidente du conseil Régional Chargée de la coordination du pôle « formation », Mme Nathalie DELCOUDERC-JULLIARD, Vice-présidente du Conseil Régional en charge des formations sanitaires et sociales et de l'apprentissage, M. Gérard VANDENBROUCKE, Vice-président du Conseil Régional en charge de l'Université, M. Olivier BARLOGIS, Directeur Général Adjoint en charge du pôle « formation », Mme Marie-Laure MEYER Directrice de l'apprentissage, M. François PHILIPPE, Directeur de l'enseignement et des formations initiales et de la formation professionnelle, pour la qualité de leur intervention et de leur écoute.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE BP 2012 DE LA FORMATION

BP 2012 : inscription de 135,22 M€ en AP / AE (-7,05% par rapport au BP2011)
et de 139,78 M € en CP (-0,82 %)

Offrir aux jeunes Limousins des formations initiales variées et de qualité

Inscription de 88 873 000 € en AP/CP (+31,48%) et 84 579 000 en CP (4,08%)

Soutenir le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Limousin

Inscription de 8 297 000 € en AP/CP (-51,38%) et 12 049 000 en CP (-9,61%)

Favoriser la formation tout au long de la vie

Inscription de 38 053 000 € en AP/CP (-37,43%) et 43 158 000 en CP (-6,89%)

1.1. ASSURER AUX LYCEENS DU LIMOUSIN LES MEILLEURES CONDITIONS DE FORMATION

Le **CESER** constate, malgré le contexte budgétaire contraint, que le montant des crédits d'investissements dans les lycées par le Conseil Régional reste important (24 850 000€ en CP) et que les crédits de fonctionnement dans les lycées sont au même niveau que l'année précédente (15 338 000€ en CP).

Le Conseil Régional poursuit, par ailleurs, ses efforts de structuration et d'optimisation des moyens affectés aux lycées. Ce qui se traduira en 2012 notamment par :

- une analyse des budgets de l'ensemble des établissements scolaires relevant de l'autorité régionale,
- les premières expérimentations pour une restauration de qualité et l'utilisation de circuits de proximité,
- le déploiement de l'espace numérique de travail.

Le **CESER** a pris acte du recrutement spécifique d'un agent expérimenté pour procéder à l'analyse de gestion et sera très attentif aux résultats qui devraient permettre d'harmoniser les politiques des chefs d'établissements. Toutefois, il souhaite, d'ores et déjà, indiquer que les dotations allouées à la sécurité et à la pédagogie ne doivent pas être sacrifiées au détriment

d'une recherche excessive de l'équilibre budgétaire. En ce sens, il encourage un dialogue commun entre la Région, les chefs d'établissements et le Rectorat pour faciliter la mutualisation des moyens de gestion de l'ensemble des lycées (par exemple pour le chauffage) et minimiser les difficultés d'ingérence, notamment en matière de pédagogie.

A propos du déploiement de l'espace numérique de travail engagé en 2011 et qui se poursuivra en 2012, il correspond aux préconisations du **CESER**⁴ qui souhaite : « *que le Conseil Régional privilégie aujourd'hui un équipement suffisant et performant dans les établissements (CDI, salles informatiques...), plutôt qu'une dotation individuelle des lycéens en ordinateurs portables ou autres tablettes numériques...* ». Néanmoins, le **CESER** demande que les dysfonctionnements techniques qui sont apparus au cours des premières réalisations soient rapidement réparés.

Concernant la dotation régionale de rentrée scolaire, le **CESER** note avec satisfaction l'intérêt des élus régionaux pour les propositions qu'il a émises dans sa réponse à la saisine du Président du Conseil Régional sur les dispositifs d'aides aux lycéens, déjà citée. Il rappelle que l'objectif principal à atteindre rapidement serait la gratuité des manuels scolaires pour les lycéens du Limousin.

Sur l'allocation d'équipements de travail, le **CESER** estime qu'un bilan s'impose après une dizaine d'années de mise en place de ce dispositif et qu'il conviendrait en particulier de vérifier l'adéquation entre les référentiels de diplôme, la demande d'équipement et le montant de l'allocation. En attendant cette évaluation, il préconise la poursuite et la revalorisation de cette aide afin de tenir compte de l'augmentation du coût des équipements et des difficultés de plus en plus grandes des familles.

Afin de faciliter la vie de certains lycéens majeurs, le **CESER** interroge le Conseil Régional pour savoir s'il ne serait pas possible de leur ouvrir l'accès au soutien à l'aide alimentaire tel que cela est prévu dans le cadre du 3^{ème} contrat d'objectifs (fonds social) entre l'Université de Limoges et la Région Limousin.

1.2. FORMER AUX METIERS DU SOCIAL, DU MEDICO-SOCIAL ET DU PARAMEDICAL

Le **CESER**, approuve les orientations du Conseil Régional du Limousin, pour ce secteur dont les priorités en 2012 seront :

- La création d'un Institut Limousin de Formation aux métiers de la Rééducation (ILFOMER) permettant la mise en place progressive des formations d'ergothérapeutes, d'orthophonistes, de masseurs-kinésithérapeutes, puis de psychomotriciens,
- Le relèvement du montant des échelons de bourses ainsi que des plafonds de ressources minimaux accordés aux élèves des secteurs sanitaire et social,
- la poursuite de l'allocation fidélité santé qui prévoit, pour faire face au manque de professionnels infirmiers en région, de proposer aux étudiants des IFSI un contrat d'engagement avec un établissement de santé public du Limousin, à la fin de leurs études.

⁴ Rapport n° 2011-08 : *Les dispositifs régionaux d'aides aux lycéens : cohérence des dispositifs actuels et évolutions possibles*, rapporteurs Cyrille SAVARY et Jean-Claude VAREILLE

Sur ce dernier aspect, le **CESER** tient à préciser qu'il a engagé une étude sur le thème de la « Permanence des soins et de la présence médicale en Limousin » qui sera présentée lors de la séance plénière du mois de juin 2012 et qu'à cette occasion devrait être abordée la possibilité de l'extension de l'allocation fidélité santé à d'autres métiers de ce secteur.

1.3. REpondre aux besoins de formation en alternance par l'apprentissage

Le **CESER** a noté la signature le 21 octobre 2011 du nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) d'apprentissage pour une période de 5 ans, d'un montant de 6 000 000€ en provenance du FNDMA (taxe d'apprentissage). Ce COM prévoit notamment l'augmentation de 13% des capacités de formation et le renforcement des places dédiées aux jeunes en recherche d'orientation, en formation initiale différée ou en formation supérieure de niveau III et plus.

Concernant les actions nouvelles pour 2012, le **CESER** approuve la mise en place :

- du dispositif à la reprise d'études de jeunes demandeurs d'emploi leur permettant de passer un deuxième diplôme par la voie de l'alternance en un an,
- d'un fonds social d'aide aux apprentis,
- de l'aide au permis de conduire.

Le **CESER** salue la politique volontariste de la Région en matière d'apprentissage. Mais encore faudra-t-il trouver le nombre d'employeurs suffisant.

1.4. Soutenir le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le **CESER** voudrait réaffirmer comme il l'a déjà écrit dans son rapport présenté en 2009,⁵ que l'Université de Limoges est un outil de valorisation au service des territoires et qu'il serait par conséquent préjudiciable pour l'ensemble des populations et des activités économiques de la région Limousin, que pour des raisons budgétaires, le Conseil Régional concentre l'affectation de ses crédits uniquement sur les compétences relevant de son « cœur » de métier.

Pour 2012, le **CESER** relève que les priorités sont notamment :

- Xlim à Limoges et Brive,
- Le pôle biologie santé,
- L'opération Génie civil d'Egletons,
- Le développement du réseau haut-débit RENATER
- La rénovation du site JIDE

A propos de la rénovation du site JIDE dont les locaux seront dorénavant attribués à l'ILFOMER, le **CESER** s'inquiète du reclassement des instances occupant précédemment le site dont en particulier le CNAM du Limousin.

Concernant la politique de recherche, le **CESER** souligne qu'a été mise en place la fongibilité de l'ensemble des dispositifs en faveur de la recherche actuellement financés par la Région. 80% de l'enveloppe seront destinés à soutenir les projets scientifiques des instituts de recherche afin de favoriser la structuration et l'évolution des laboratoires. Les 20% restants

⁵ Rapport n°2009/06 : *L'Université de Limoges, place et rôle dans ses territoires*, rapporteur M. René MUSSET

seront consacrés à financer des projets inscrits dans des démarches pluridisciplinaires et collaboratives.

Enfin, le **CESER** se félicite de la poursuite du programme opérationnel : « Développer l'ouverture internationale de l'université par la mobilité des étudiants et des jeunes chercheurs » qui peut permettre à l'Université de Limoges de développer son attractivité. Cette démarche opportune s'inscrit, d'ailleurs, dans le cadre de la politique générale d'ouverture de la Région.

1.5. FAVORISER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Concernant la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) qui a été signé le 6 juillet 2011, le **CESER** appuie la démarche de la Région qui prévoit des conventions complémentaires avec : le pôle emploi, les OPCA, l'AGEFIPH, les Conseils Généraux afin de faciliter l'insertion des publics et la cohérence : orientation-formation-emploi. D'une manière générale, le **CESER** a mis beaucoup d'espoir dans la mise en place du CPRDFP, dans la mesure où c'est un véritable contrat devant être respecté par l'ensemble des signataires. Il restera donc vigilant sur son réel engagement.

Par ailleurs, le **CESER** prend acte que les crédits dédiés aux investissements dans les CFA sont désormais inscrits sur une ligne spécifique du programme 113040 « Construire, rénover et équiper les établissements d'apprentissage ». Les autres orientations de ce chapitre, notamment celles relatives à la formation continue et à l'accompagnement des initiatives économiques, restent stables.

Enfin, sur l'ensemble des actions relevant du domaine de la formation, le **CESER** regrette le manque de lisibilité sur la place des femmes par rapport aux hommes dans les différentes actions ou dispositifs mis en œuvre par le Conseil Régional.

2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



La commission n°3 « Aménagement du Territoire et Développement Durable » du CESER tient à remercier Monsieur Stéphane CAMBOU, Vice-Président en charge de la territorialité, du lien social par les associations, de la culture et du sport, et Monsieur David BUCHET, Directeur Général Adjoint chargé de l'aménagement du territoire, pour leur participation à la commission.

La commission n°2 « Développement Social, Culturel et Sportif » du CESER tient à remercier M. Stéphane CAMBOU, Vice-Président en charge de la territorialité, du lien social par les associations, de la culture et du sport, ainsi que Mme Marie-Annick BERNARD-GRIFFITHS, Directrice du Développement culturel et sportif, et M. Régis FOSSATI, Chef du Service Sport et loisirs sportifs, pour la qualité de leur présentation et de leur écoute.

SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » :

→ **52,75 M€ en AP/AE** (- 34,08 % par rapport au BP 2011) ;

Dont 14,73 M€ d'AE en Fonctionnement (-61,8 %)

Et 38,02 M€ d'AP en Investissement (-9,84 %)

→ **127,11 M€ en CP** (+ 5,59 % par rapport au BP 2011).

Dont 81,74 M€ de CP en Fonctionnement (+2,94 %)

Et 45,37 M€ de CP en Investissement (+10,73 %)

Au niveau de l'aménagement du territoire, l'année 2012 voit la continuation de programmes, notamment d'infrastructures (80 % constituées par les transports), ce qui explique la baisse sensible des crédits en autorisations d'engagements, puisque ceux-ci avaient été inscrits pour la plupart les années précédentes.

L'année est marquée aussi par la poursuite de la convention TER actuelle, puisque les négociations avec la SNCF n'ont pu aboutir en 2011 (date limite prévue au départ au 31/12/2011).

L'année prévoit globalement la continuité globale des politiques d'aménagement du territoire, avec leur renforcement : accueil, territoires de projet, cadre de vie.

2.1 POURSUIVRE L'OUVERTURE DU LIMOUSIN PAR LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

(AP/ AE : 24,47 M€ (+ 66,47 %), en totalité en investissements ; 86,92 M€ en CP (+ 10,86 %) dont 64,15 M€ en fonctionnement et 22,77 M€ en investissement):

Le **CESER** approuve la poursuite des études réalisées dans le cadre de la LGV Poitiers – Limoges et de l'engagement financier aux travaux de la ligne Sud Europe Atlantique (SEA).

Il regrette que les négociations avec la SNCF n'aient pu aboutir pour la mise en œuvre d'une nouvelle convention à partir du 1^{er} janvier 2012, et approuve le principe du projet d'avenant permettant de poursuivre l'ancienne convention avec un maintien des conditions existantes, malgré les conflits d'horaires qui vont résulter de l'inadéquation entre la grille TER (trains express régionaux) actuelle et le cadencement des TET (trains d'équilibre du territoire) à compter du 12/12. Il souhaite que ces négociations s'inspirent des préconisations énoncées dans la motion d'urgence du **CESER** du mois de mars 2011.

Le **CESER** souhaite aussi avoir des informations quantitatives sur les volumes des passagers PassOcéan et PassauVert ainsi que sur le taux de fréquentation et la nature des informations sollicitées auprès du système « Mobilimousin ».

Au niveau des travaux routiers, le **CESER** note avec satisfaction que la liaison RCEA trouve son achèvement en 2012 sur le territoire régional.

Cependant, il déplore que la liaison n'ait pas encore de continuité globale sur toutes les régions concernées.

En ce qui concerne le syndicat mixte de l'aéroport Brive-Souillac, le **CESER** ne peut que regretter l'absence des Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées ou de certains Départements concernés au sein de la structure, malgré leur participation financière à différentes associations liées à l'exploitation de l'aéroport. Leur intégration aurait constitué un bon exemple de coopération interrégionale. Cependant, le **CESER** note que les négociations ne sont pas fermées pour une future éventuelle adhésion.

2.2. RELEVER LE DEFI DE LA DEMOGRAPHIE PAR UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE NOUVEAUX HABITANTS ET DE NOUVELLES ACTIVITES

(AP/AE : 1,64 M€ (- 46,57 %) en totalité en fonctionnement ; 2,11 M en CP (- 21,48 %), dont 1,74 M en fonctionnement et 0,37 en investissement).

Le **CESER** prend acte de la baisse des crédits qui révèle une transition entre anciens et nouveaux dispositifs : création de nouveaux sites Internet pour la politique de l'accueil, résidences d'entrepreneurs, logements passerelles, nouveau dispositif de « Projet en Campagne » (« le mois de l'accueil »).

Le **CESER** s'interroge sur le rôle de la chaîne Demain dans le dispositif mis en place par la Région, notamment par rapport à sa politique de diversification des programmes.

Au niveau des pôles locaux d'accueil (PLA) et de l'association « De Fil en réseau » du plateau de Millevaches, le **CESER** souhaiterait qu'une évaluation globale soit faite tant en ce qui concerne les nouveaux arrivants (contacts, devenir), que les dépenses engagées (fonctionnement, investissements, résultats obtenus).

Le **CESER** s'interroge sur l'opportunité de la mutualisation de certaines politiques au niveau du Massif Central, notamment en ce qui concerne l'accueil, car l'ensemble des territoires qui le composent sont en concurrence directe. Seule une évaluation à terme des programmes mis en œuvre permettra de quantifier les retombées de chaque politique sur les régions concernées. Le **CESER** examinera le 8 décembre prochain un rapport abordant ces problématiques.

Concernant le travail qui sera entrepris avec l'Université de Limoges, en particulier le laboratoire Géolab, le **CESER** rappelle qu'il a mis en œuvre une étude sur les flux migratoires des jeunes de 20 à 29 ans. Son examen est prévu pour Octobre 2012. Le travail de l'université pourra utilement compléter cette étude.

2.3. CONFORTER ET SOUTENIR LES TERRITOIRES DE PROJET DU LIMOUSIN DANS UN SOUCI DE COHESION ET DE SOLIDARITE REGIONALES

(AP/AE : 0 ; CP : 10,99 M€ (- 0,43 %) dont 2,96 M en fonctionnement et 8,03 M en investissement).

Le **CESER** relève que les conventions d'agglomérations s'amplifient pour l'année 2012, avec la concrétisation de certains projets, comme la restructuration du stade de Beaublanc, l'aménagement du quartier des Casseaux à Limoges, et la rénovation de la halle Georges Brassens, ainsi que la 2^{ème} phase de restructuration du stadium à Brive.....

2.4. FAIRE DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE UN ATOUT DU LIMOUSIN AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(AP + AE : 11,06 M€ (+ 23,63 %) dont 2,21 M en fonctionnement et 8,85 M en investissement ; CP : 9,36M € (+ 13,10%), dont 2,08 M en fonctionnement et 7,28 M en investissement)

Le **CESER** note la hausse des crédits dans ce domaine, due en grande partie au nouveau dispositif d' « énergie habitat », par rapport au système des « chèques énergie renouvelable », qui avait atteint ses limites (effets d'aubaine).

Le **CESER**, en tant que Comité des Partenaires au niveau régional du Grenelle de l'Environnement, est particulièrement sensible à l'avancement des travaux en matière de planification écologique : schéma régional de cohérence écologique, qui est prescriptif par rapport aux PLU (plans locaux d'urbanisme) et aux SCOT (schémas de cohérence territoriale), et schéma régional Climat Air Energie, qui constituera une stratégie importante dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Au niveau des projets liés à la méthanisation, le **CESER** souhaiterait une inclusion dans les schémas des effluents autres que d'origine agricole (déchets ménagers par exemple), même s'il est conscient de la difficulté de la mise en œuvre : interdiction des déchets fermentescibles dans les Centres d'enfouissement techniques (C.E.T : déchets ultimes), problème du transport, cogénération. Toutefois, des potentiels existent en matière d'énergie d'appoint et de proximité.

Sur la contribution de la Région Limousin à la « note Gèdre »⁶ concernant le renouvellement de concession des principaux barrages hydroélectriques de la Haute-Dordogne.

⁶ Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Annoncé par le gouvernement, le renouvellement de 10 concessions hydroélectriques sur la haute Dordogne a ouvert une phase de consultation de l'ensemble des acteurs de l'eau concernés, depuis le Puy de Dôme jusqu'à la Gironde. Ces concessions formeront à échéance 2015 une seule et unique concession, ce dont on peut se féliciter en termes de cohérence de bassin.

Cependant, comme cela est rappelé dans le rapport, il s'agit d'un engagement sur 40 ans.

Ce renouvellement de concession constitue donc une étape décisive pour l'avenir de la partie limousine, car le bon état des milieux aquatiques et le multi-usage sur la rivière Dordogne et ses affluents dépendent très fortement des modalités de gestion de ces barrages.

Le **CESER** considère que le renouvellement de la concession ne saurait se résumer aux seules questions de l'exploitation des barrages et de la production d'énergie. En effet, compte tenu des hypothèses de renchérissement du coût de l'énergie et des modélisations du dérèglement climatique, les conditions d'exploitation de la ressource se feront dans des conditions sans commune mesure avec les conditions d'exploitation actuelles. Ce nouveau contexte renforce de fait l'attention qu'il convient de porter aux enjeux des futurs usages de l'eau notamment en termes de production d'eau potable, d'usage agricole et touristique comme à la protection des milieux naturels déjà fragilisés.

A ce titre, le **CESER** prend acte de la contribution du Conseil Régional à la note Gèdre telle que présentée dans le rapport. Il partage les orientations de la Région Limousin et soutient les différents points développés notamment :

- La suppression des éclusées à l'aval d'Argentat ;
- Le soutien d'étiage ;
- La prise en compte des activités développées sur les retenues et les bassins versants.

Toutefois au regard des observations et des enjeux clairement explicités par la Région Limousin, il apparaît utile que les services de l'Etat concernés puissent apporter leur propre analyse de la situation en exposant une base technique claire du constat et les perspectives *minima* attendues par la puissance publique. Dès lors, il importe que ces mêmes services ne se contentent pas de consulter les différents acteurs, mais présentent, à l'appui de la consultation, leur propre analyse.

Enfin, compte tenu des enjeux conséquents que représentent les différents points, le **CESER** formule le souhait, dans l'esprit de la gouvernance à 5 telle que développée dans le cadre de la territorialisation du Grenelle de l'environnement, qu'une information très large soit adressée aux acteurs locaux et publics concernés-information qui ne saurait se résumer à une simple stratégie de communication sur le sujet.

Le **CESER** dénonce le fait de ne pas être partie prenante au Comité Régional de la trame verte et bleue du Limousin. En effet, cette absence entre en infraction avec la vocation nouvelle du **CESER** mise en place par la loi du Grenelle II de l'Environnement lui donnant spécifiquement une compétence en matière environnementale avec l'accueil de nouveaux conseillers issus de cette mouvance. De plus, elle ignore la spécificité régionale mise en place dans la déclinaison territoriale de la gouvernance à cinq du Grenelle de l'Environnement pour laquelle le **CESER**, dans sa formation « Groupe de travail Environnement et Développement Durable » représente le 5^{ème} pilier des partenaires du Grenelle de l'Environnement aux côtés de l'Etat, des collectivités locales et des représentants des entreprises et des salariés. La proposition de composition de la commission Trame Verte et Bleue ne saurait être validée en l'état.

2.5 – PROMOUVOIR L'ÉPANOUISSEMENT DES LIMOUSINS PAR L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES PAR L'OFFRE CULTURELLE ET DES PRATIQUES SPORTIVES

Promouvoir l'épanouissement des Limousins par l'accès à la culture et au sport : 6,9 M€ en AP/AE (+4,62 %) ; 7,03 M€ en CP (-26.75 %)

Renforcer l'attractivité des territoires par l'offre culturelle et de pratiques sportives : 8,7 M€ en AP/AE (+10,65%) ; 10,7 M€ en CP (+3.10%)

Le **CESER** voit avec intérêt la Région conserver ses capacités d'initiative dans le domaine culturel et sportif : si les crédits d'investissement diminuent logiquement (- 30 %), en raison de l'achèvement de Gaïa, la Maison Régionale des Sports, ainsi que de la Résidence d'Artistes de Vassivière, les crédits de fonctionnement sont en progression d'environ 7 %.

L'année 2012 verra ainsi la poursuite des actions de la Région, dans l'attente des conclusions de l'étude évaluative et prospective de l'action culturelle régionale. Le **CESER** approuve cette démarche d'évaluation, dont il attend qu'elle permette de repositionner la culture dans le paysage institutionnel régional : que doit être la culture dans les territoires ? Quelle place la Région doit-elle y tenir ? Autant de questions, de réflexions que l'étude devrait permettre d'engager, afin de réorienter ou de recentrer, si nécessaire, les actions régionales.

L'évaluation pourrait ainsi constituer, pour la Région, l'occasion de s'arrêter sur le nombre important de manifestations et de structures culturelles soutenues, au risque d'une certaine dispersion des interventions. Le contexte budgétaire actuel rend certes les autres choix plus difficiles : les structures, qui rencontrent des difficultés croissantes pour obtenir des financements d'autres partenaires, sollicitent en effet de plus en plus la collectivité régionale. Conscient de ce contexte, le **CESER** invite néanmoins la Région à s'interroger sur l'opportunité d'un recentrage de ses actions : doit-elle continuer à financer toutes les initiatives locales, en soutenant l'action culturelle dans tous les territoires, ou bien se concentrer sur quelques manifestations de plus grande envergure, structurantes et emblématiques pour le Limousin ? L'enjeu n'est pas simplement culturel ; il tient plus largement à la politique d'aménagement du territoire que la Région entend conduire.

Le **CESER** attend également de l'étude évaluative qu'elle s'intéresse à l'impact de l'action culturelle de la Région sur le public. L'évaluation des politiques culturelles ne saurait en effet se résumer à la mesure, par ailleurs tout à fait légitime, de leurs effets économiques ou sur l'emploi local ; elle doit aussi permettre d'apprécier l'impact culturel sur la population de la région. Le **CESER** espère ainsi que l'étude permettra de donner une meilleure connaissance, quantitative et qualitative, des publics touchés par les actions régionales, et d'identifier les marges de progrès.

Le **CESER** regrette, par ailleurs, que les documents budgétaires, qui présentent une succession de programmes et d'actions concrètes, ne fassent pas apparaître plus nettement l'affichage politique de la Région en matière culturelle. Il encourage ainsi la Région, dont les actions ne sont pas illégitimes, à renforcer la lisibilité de sa politique d'ensemble. Plus spécifiquement, le **CESER** souhaiterait que la présentation des différents programmes

opérationnels mentionne, à des fins de comparaison, les crédits ouverts au titre de l'exercice précédent.

Le **CESER** relève avec intérêt la sectorialisation, au sein de l'institution régionale, de la gestion des emplois associatifs. Il est en effet prévu de rattacher aux services Culture et Sports, selon les cas, la gestion des aides à l'emploi des associations accompagnées régulièrement par des financements sectoriels. Ainsi organisé, l'accompagnement aux emplois associatifs n'est plus seulement conçu comme un levier pour l'emploi, mais devient aussi un moyen d'intégrer les associations aidées dans un rapport plus construit avec la Région (fonctionnement des structures, formation des salariés...). Certains secteurs, comme le logement à destination des jeunes, risquent néanmoins de ne pas avoir d'interlocuteur régional clairement identifié. Le **CESER** note que cette nouvelle organisation ne devrait pas conduire à différencier les critères d'attribution selon les domaines. La durée des conventions pourra néanmoins varier : le **CESER** relève ainsi que dans le domaine sportif, elles seront calquées sur le rythme des olympiades (4 ans).

Le **CESER** prend enfin acte que la Région entend poursuivre son soutien aux emplois associatifs sur la base d'environ 600 emplois aidés, en l'élargissant néanmoins à de nouvelles associations. En contrepartie, certaines associations ne répondant plus aux priorités de la Région pourraient sortir du dispositif. La quasi-totalité des associations déjà accompagnées conserveraient néanmoins un emploi aidé.

Le **CESER** approuve la volonté de la Région d'intégrer la politique sportive dans l'ensemble de la politique régionale. Il souligne l'intérêt d'une politique globale et cohérente, répondant à la stratégie définie par la Région. La présentation du budget devrait prendre en compte cette évolution. Plus spécifiquement, le **CESER** partage le choix de la Région d'accompagner les sportifs de haut niveau handicapés de la même manière que les autres.

3 – ECONOMIE ET EMPLOI



La commission n°4 « Développement économique et emploi » du CESER tient à remercier M. Gérard VANDENBROUCKE, 1^{er} Vice-président Chargé de la coordination du Pôle Développement Economique et Emploi, M. Régis DORMOY, Directeur Général Adjoint de ce Pôle, ainsi que M. Pascal COSTE, Conseiller technique « Economie » au Cabinet du Président du Conseil Régional, pour la qualité de leur présentation et de leur écoute.

3.1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE BP 2012 « ECONOMIE ET EMPLOI » ET ARTICULATION AVEC LE SRDE

PRINCIPAUX CHIFFRES :

→ **53,297 M€ en AP/AE** (-16,99 % par rapport au BP 2011) ;

Dont 32,786 M€ d'AE en Fonctionnement (-13 %)

Et 20,511 M€ d'AP en Investissement (-22,6 %)

→ **68 M€ en CP** (+ 20,38% par rapport au BP 2011).

Dont 31 M€ de CP en Fonctionnement (+1,3 %)

Et 37 M€ de CP en Investissement (+42,9 %)

En matière de développement économique et d'emploi, **2012 constitue une année charnière** dans la mesure où elle verra se poursuivre (ou se terminer) des engagements du Schéma Régional de Développement Economique 1^{ère} génération (SRDE 1), alors que débutent celles du nouveau schéma (SRDE 2). Cette situation, ainsi que la forte volonté régionale de porter l'effort sur le maintien et le développement de l'emploi en Limousin explique notamment la croissance, de plus de 20%, des crédits de paiement pour l'année 2012.

Le **CESER** apprécie d'autant plus cet effort budgétaire du Conseil Régional que la crise économique actuelle s'avère sérieuse et probablement longue.

Le **CESER** a bien noté que la présentation du budget des politiques économiques régionales s'organiserait désormais selon les orientations stratégiques du SRDE 2. Les orientations 3.1, 3.2 et 3.3 correspondent en effet aux trois objectifs stratégiques du plan d'actions, qui se déclinent eux-mêmes en objectifs opérationnels.

Orientation 3.0. Reprise et fin du SRDE première génération

(Aucune inscription d'AP/AE ; 10,03 M€ de CP en fonctionnement ; 22,811 M€ de CP en Investissement)

Orientation 3.1. Etre un territoire à haute valeur humaine

(15,52 M€ d'AE et 10,819 M€ de CP en fonctionnement; 3,8 M€ en AP et 2,23 M€ de CP en Investissement)

- 3.1.1. Promouvoir l'emploi pour tous, en milieu urbain et rural et l'insertion des jeunes
- 3.1.2. Faire des attentes de développement un potentiel de développement
- 3.1.3. Attirer les hommes en Limousin par des conditions de vie propices et la diffusion d'une image renouvelée

Orientation 3.2. Soutenir l'innovation et les mutations économiques

(14,035 M€ d'AE et 7,959 M€ de CP en fonctionnement; 16,231 M€ en AP et 11,59 M€ de CP en Investissement)

- 3.2.1. Dynamiser les entreprises pour les rendre compétitives : croissance, innovation, accès au marché, formation
- 3.2.2. Faire de l'approche filière une clé de réussite des mutations économiques
- 3.2.3. Soutenir la création et la reprise d'entreprises

Orientation 3.3. Valoriser les ressources régionales et dynamiser l'économie de proximité

(3,23 M€ d'AE et 2,191 M€ de CP en fonctionnement ; 0,480 M€ en AP et 0,369 M€ de CP en Investissement)

- 3.3.1. Favoriser les complémentarités économiques à l'échelle locale
- 3.3.2. Valoriser économiquement les ressources régionales forestières, agricoles, touristiques et patrimoniales

3.2. LE SRDE 2^{EME} GENERATION, UNE STRATEGIE PERTINENTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI

En décembre 2010, le **CESER** avait déjà été amené à se prononcer sur un rapport relatif à l'état d'avancement du SRDE 2 sur son annexe intitulée « *Cadre pour la définition d'une stratégie de développement économique et d'emploi* »⁷. Au regard des documents préparatoires à la séance plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 et de la présentation qui lui en a été faite par le 1^{er} Vice-président, et ses collaborateurs, le **CESER** mesure l'importance du travail fourni depuis un an, par les élus et les services en charge de l'économie et de l'emploi.

Le **CESER** tient à relever **la qualité de la nouvelle stratégie économique régionale** explicitée dans le SRDE 2. Il en partage les objectifs (« l'emploi, l'emploi et l'emploi ») et les principes (conditions du développement économique, protection de l'environnement, justice sociale, partenariats...), mais aussi la méthode (contractualisation, critères d'éligibilité et de conditionnalité...) et les outils (avances remboursables, co-investissement). La clarté de présentation du schéma⁸ est également à souligner, en particulier celle des graphiques (sur la contractualisation avec les porteurs de projet, l'appui aux projets dans l'innovation...) et des annexes récapitulant les actions du SRDE et les indicateurs de pilotage.

3.3. LE SRDE 2^{EME} GENERATION, DES PRINCIPES, UNE METHODE ET DES OUTILS ADAPTES

Eu égard au contexte économique et social difficile, le **CESER** approuve totalement l'objectif ultra prioritaire qu'est l'emploi. Il souscrit également aux trois principes structurants et réaffirme la nécessité vitale des infrastructures de communication (LGV et nouvelles technologies) - sans lesquelles aucune activité économique ne peut prospérer.

⁷ CESER, Avis n°2010-06 sur le projet de Budget Primitif pour 2011, décembre 2010.

⁸ Même si une table des sigles constituerait un plus.

Le **CESER** approuve la priorité donnée aux **avances remboursables** qui constituent désormais la règle en matière d'aides économiques du Conseil Régional -même si des subventions demeurent dans certains cas-. Véritables prêts à taux zéro, les avances remboursables présentent en effet l'avantage d'être à la fois responsabilisantes et efficaces pour leurs bénéficiaires et pour la collectivité régionale. Elles constituent un levier de démultiplication significative des moyens financiers d'intervention de la Région (augmentation de la masse financière par rapport aux subventions[x1,5]).

En complément de la présentation du **fond de co-investissement** qui lui avait été faite en mai 2011, le **CESER** apprécie d'avoir bénéficié d'une actualisation des informations sur ce fonds issu de l'épargne locale et mis au service de l'emploi régional. Il approuve le mode de gouvernance prévu pour la société gestionnaire du fonds dont les instances (comité de direction et comité d'investissement) comporteront des élus régionaux, des chefs d'entreprises (des 5 filières considérées comme prioritaires), des partenaires bancaires et financiers, mais aussi des maires et des représentants syndicaux. Un large spectre des acteurs de la vie économique régionale devrait donc y être représenté.

Même si le premier SRDE mettait déjà en œuvre la **conditionnalité des aides**, le **CESER** apprécie que le 2^{ème} SRDE confirme et renforce cette méthode, avec notamment le « contrat de croissance plus » et le label « Limousin Entreprise Durable » (critères éthiques, environnementaux, locaux...). Très attaché à ce que recouvre la notion de « responsabilité sociale (ou sociétale) des entreprises » (RSE)⁹, c'est-à-dire la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable, le **CESER** approuve les diverses mesures du SRDE 2 incitant les entreprises du Limousin à améliorer les conditions de travail et à développer l'information et la transparence à l'attention des salariés et de la Région, pourvoyeuse d'aides. Il est en effet normal que les salariés soient informés des aides financières publiques accordées à leurs entreprises, et que celles-ci informent la Région de la politique de distribution des dividendes.

Le **CESER** prend acte de l'évolution positive des agences régionales restructurées : elles semblent avoir gagné en efficacité et en réactivité, sans pour autant générer d'économie d'échelle.

3.4. OBSERVATIONS DU CESER CONCERNANT LA FILIERE BOIS

Le **CESER** apprécie que les ressources régionales forestières soient identifiées dans le SRDE 2 comme une des filières à valoriser. A cet égard, il partage globalement les orientations stratégiques émanant de l'étude évaluative et prospective réalisée par le cabinet Ernst & Young, tant pour le bois énergie, le bois construction que le bois industriel.

Toutefois, le **CESER** regrette que la question du transport du bois (qu'il s'agisse de la route ou du fer) dans la région ne soit toujours pas résolue. Il déplore les divergences d'approche des trois Conseils Généraux en matière de tonnage (40 ou 57 tonnes) autorisé sur les réseaux routiers départementaux, ainsi que la non-utilisation des infrastructures ferroviaires qui avaient

⁹ Cf. Conférence de M. Michel DOUCIN sur la RSE organisée par le CESER le 21 janvier 2011.

été financées par l'Etat et la Région spécifiquement pour le transport du bois (gare de Bugeat). Cette situation aberrante que connaît le Limousin en matière de transport du bois doit à nouveau être questionnée, puis résolue, au moyen d'un dialogue entre les différentes parties concernées (chargeurs, collectivités territoriales, transporteurs). A défaut, l'objectif 3.2 du SRDE 2 (« *Valoriser économiquement les ressources régionales forestières, agricoles, touristiques et patrimoniales* ») risque d'être vidé d'une grande partie de sa pertinence.

Par ailleurs, concernant toujours la filière bois, le **CESER** souhaiterait que le SRDE 2 se préoccupe davantage des risques de déprise de la forêt limousine. Ainsi les aides régionales aux propriétaires forestiers pourraient être conditionnées en fonction des surfaces replantées.

Enfin, alors que le bois-énergie semble invité à se développer tout azimut, le **CESER** s'étonne qu'aucune structure régionale ne porte un regard d'ensemble sur le rapport approvisionnement/utilisation. Afin d'anticiper les besoins et les capacités de développement de cette filière, le **CESER** invite le Conseil Régional à conduire une observation des disponibilités en termes de bois-énergie en Limousin.

3.5. EN GUISE DE CONCLUSION SUR LE SRDE 2^{EME} GENERATION

Compte-tenu de l'importance du document et de ses rapports associés (règlements d'aides, contractualisation avec les différents partenaires de la Région), à examiner dans un délai contraint et au regard du temps imparti pour rédiger le présent avis, il est difficile pour le **CESER** d'aller plus avant dans l'analyse du SRDE 2.

Tout en validant globalement ce schéma, le **CESER** espère que sa mise en œuvre sera à la hauteur des enjeux économiques rencontrés par notre région. Il a bien noté, lors de la présentation faite devant sa commission « Développement économique et emploi », l'effort de pragmatisme et de réactivité, affiché par les élus et services, pour la mise en œuvre de la stratégie économique régionale (notamment lorsqu'il s'agit d'entreprises en difficulté).

Le **CESER** encourage le Conseil Régional à assurer un suivi précis et continu des résultats des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du SRDE 2, au moyen des indicateurs mis à disposition du comité de pilotage et de suivi - comité auquel il souhaite être associé.

Enfin, le **CESER** relève que l'engagement du Conseil Régional en faveur de l'emploi et du développement économique va au-delà des crédits consacrés au SRDE et au chapitre Economie-Emploi (de l'ordre de 68M€ de crédits de paiement en 2012), mais est consolidé, et même plus de doublé, par nombre d'interventions relevant de la Formation (en matière d'innovation...) ou de l'Aménagement du Territoire (des infrastructures notamment).

4 – EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE



SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012 « EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE » :

→ **230 000 € en AP/AE** (- 25,08 % par rapport au BP 2011), en totalité en fonctionnement.

→ **17,39 M€ en CP** (+ 2,74 % par rapport au BP 2011).

Dont 10,85 M€ de CP en Fonctionnement (- 0,65 %)

Et 6,53 M€ de CP en Investissement (+8,92 %)

Le **CESER** note avec intérêt que les programmes d'échanges d'expériences (Senaer, Ruraland, Ruract) trouvent une concrétisation dans le territoire limousin.

Le **CESER** prend note de la démarche évaluative des partenariats de coopération décentralisée en préparation, à l'image de ce qui a été réalisé pour le Burkina Faso, pour laquelle, répondant à l'invitation du Président du Conseil Régional, le **CESER** désignera son représentant lors de sa séance plénière du 8 Décembre 2011.

5 – SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE



SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012 « SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE » :

→ **5,795 M€ en AP/AE** (+13,72 % par rapport au BP 2011) ;

Dont 4,015 M€ d'AE en Fonctionnement (+27,74 %)

Et 1,78 M€ d'AP en Investissement (-8,86 %)

→ **102,314 M€ en CP** (+ 1,16 % par rapport au BP 2011).

Dont 80,05 M€ de CP en Fonctionnement (+2,24 %)

Et 22,263 M€ de CP en Investissement (-2.56 %)

Le **CESER** relève la stabilisation des crédits affectés au fonctionnement de l'institution régionale, qui n'augmentent que d'1,16 % par rapport à 2011, afin de rendre prioritaires les investissements et les politiques opérationnelles.

Le **CESER** prend acte de la stabilisation du budget des ressources humaines, qui s'explique notamment par la décision de ne pas créer de nouveaux postes, sauf par redéploiement. Les dépenses de personnel liées au fonctionnement des services de la collectivité ne progressent ainsi que de 0,78 % par rapport à l'année 2011, en raison de la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Les chapitres non évoqués dans ce document, dont le projet de **Décision Modificative n°4 pour 2011**, ont été examinés par le **CESER** et n'ont pas fait l'objet de remarque particulière.

DECLARATIONS D'ORDRE GENERAL PRONONCEES EN SEANCE PLEINIÈRE



SOMMAIRE :

- M. Gilles LEFRERE, au nom du groupe Force Ouvrière p. 27
- M. Claude VIROLE, au nom du du Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour les Handicaps et Inadaptations du Limousin (CREAHIL) p. 28
- M. Denis MALABOU, au nom de la Chambre Régionale d'Economie Sociale (CRES) p. 28
- Mme Danièle COLOMBO, au nom du Comité régional CGT p. 29
- M. Michel BERNARD, personnalité qualifiée p. 34
- M. Christian LAFARGE, au nom de la Fédération Régionale des Chasseurs p.34
- M. Rémi FRETET, au nom de la Fédération Nationale des associations de Réinsertion Sociale (FNARS) p.34

Déclaration de M. Gilles LEFRERE au nom du groupe Force Ouvrière

Monsieur le Président,
Cher(e)s collègues,

L'avis sur le projet de budget primitif, nous paraît conforme à la réalité, malheureusement conjoncturelle, des finances publiques qui par la volonté de nos décideurs nationaux réduit encore les possibilités de développement des politiques publiques.

Malgré le cadre contraint dans lequel ce projet de budget est élaboré, nous constatons avec satisfaction que le budget d'investissement progresse, nous pensons en effet que les investissements publics doivent être soutenus, tant il est vrai que bon nombre d'emplois en dépendent.

Rappelons une fois encore que plus de 70% des investissements publics sont réalisés par les collectivités territoriales. La volonté exprimée par l'exécutif régional sur la mise en œuvre du SRDE va dans le sens du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la formation, ce qui soutien par là même le social.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, Force Ouvrière s'inquiète de la relative stagnation de celles-ci, et s'interroge sur la capacité de la Région, à faire face aux obligations qui lui sont imposées par l'état. Nous pensons que « faire plus, avec moins de moyens » trouvera forcément ses limites et qu'il n'est pas possible de tenir éternellement sous le boisseau les moyens de mise en forme et de suivi de l'action publique.

Enfin nous réaffirmons une fois encore, que la réforme de la taxe professionnelle nuit gravement à la mise en œuvre des politiques régionales qui devront se contenter de définir des axes prioritaires remettant en cause l'idée fondamentale de la décentralisation et de libre administration des collectivités territoriales.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Déclaration de M. Claude VIROLE au nom du Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour les Handicaps et Inadaptations du Limousin (CREAHIL)

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Président du Conseil Régional, mes chers Collègues,

En tant que représentant du secteur médico-social, je ne peux que me réjouir de l'initiative et de l'effort de la Région dans la création de l'ILFOMER pour des métiers nécessaires, en particulier aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Dans le même temps, l'Etat, dans sa volonté de diminuer la dépense publique, met en péril l'emploi et le lien social dans ce même secteur, où les besoins croissent de façon exponentielle.

A titre d'exemple, je voudrais citer le cas d'une association de cette filière que je connais bien. Comment cette association pourra-t-elle survivre après une diminution de l'aide de l'Etat de 38,5 % en 2011, de 50 % dans le projet de loi de finances pour 2012 ?

Vous comprendrez, Monsieur le Président, mes chers Collègues, que je ne partage pas l'optimisme de Monsieur le Préfet.

Déclaration de M. Denis MALABOU au nom Chambre Régionale d'Economie Sociale (CRES)

Les dossiers à propos desquels le CESER du Limousin a été consulté, et qui font l'objet de l'avis dont nous venons d'entendre la brillante présentation, appellent de notre part quelques remarques.

Nous partageons l'avis donné, et nous le voterons.

Bien que le budget s'inscrive dans un contexte budgétaire contraint, l'avis relève à juste titre qu'il est volontariste, et c'est particulièrement le cas pour ce qui concerne l'économie sociale et solidaire (qu'elle soit identifiée en tant que telle, ou non), y compris dans le cadre du SRDE « deuxième génération ».

La CRES se réjouit que les emplois aidés par le Conseil Régional profitent aux associations, mais elle regrette que les diverses contributions à l'action et aux activités culturelles et sportives, pour ne prendre que l'exemple de cet important secteur presque exclusivement associatif, soient éclatées dans des programmes variés, et non consolidées dans des comptes dédiés au tourisme, aux festivals, à l'action culturelle, aux sports.

Déclaration de Mme Danièle COLOMBO, au nom du Comité régional CGT

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs.
Cher(e) s Collègues,

Ce projet de budget ne donnera pas lieu à large commentaire de notre part dans la mesure où nous avons avec force et arguments porté une appréciation négative sur le budget 2012 qui se dessine.

La situation sociale ne cesse de se détériorer. Les plans de réduction d'emplois succèdent aux plans de licenciement tant dans le public que dans le privé. D'Anovo à Madrange la liste serait trop longue pour être dressée ici. Le résultat c'est que le chômage et la misère n'ont jamais atteint ces niveaux.

Face à cela les plans d'austérité et de rigueur se succèdent voulant faire payer aux salariés une crise qui n'est pas la leur aggravant ainsi les effets de la crise en pesant sur la consommation au détriment de la satisfaction des besoins des populations.

Précarité, baisse du pouvoir d'achat, chômage, temps partiel subi, insécurité sociale etc, nous conduisent à nous opposer à toute augmentation d'impôt de quelque nature quelle soit car injuste socialement et économiquement. Le budget de la région devrait s'inscrire contre les choix fait par le gouvernement au lieu de les accompagner.

A l'heure où l'urgence voudrait que l'on redonne du pouvoir d'achat aux salariés pour relancer l'économie, où il y a urgence à collecter et redistribuer l'impôt, et même si l'Etat ne donne pas les moyens aux collectivités pour assurer leurs missions premières, ces dernières ne devraient pas prêter le flan à de basse manœuvres, sauf à en être d'accord !

Or pour faire face au désengagement inacceptable de l'état, une fois de plus l'exécutif régional fait les poches de la population que ce soit sur la TIPP sur les cartes grises ou sur les permis de conduire à tel point qu'on se demande bien comment le budget 2013 pourra être construit.

Comme d'habitude on nous expliquera que ces augmentations ne représentent que quelques centimes d'€ par litre ou quelque € par taxe. Quelques centimes, par ci quelques € par là multipliés par l'ensemble des postes de dépenses au bout du compte ça fait beaucoup de prélèvements supplémentaires quand les salaires sont bloqués quand ils ne baissent pas quand on n'a pour vivre que les allocations chômeurs ou les minima sociaux ou pire encore quand on a plus rien.

Le premier semestre 2012 devrait apporter son lot de réponses car à n'en pas douter, c'est bien la question des recettes qui est posée plutôt que se borner à prendre acte de la baisse des dotations. D'un côté on demande aux populations leurs économies et de l'autre pour l'utilisation de celles-ci on se passe de leur avis.

Rappelons que ces orientations budgétaires se sont déroulées sur fond de saga liée aux négociations sur le renouvellement de la convention TER et dans le cadre d'une mise en œuvre à marche forcée de ce qu'il est convenu d'appeler le cadencement

Ce cadencement qui sera effectif dans 3 jours n'a été élaboré qu'avec une approche mercantile de RFF. Ce dernier, propriétaire délégué de l'infrastructure et serviteur zélé d'un état frondeur,

enlisé dans un endettement abyssal, est donc plus prompt à gagner la course aux sillons pour imposer l'ouverture à la concurrence qu'à répondre aux besoins de transports des usagers.

Au final, nous aurons en guise de meilleurs services et d'augmentation des dessertes tant clamées, qu'un plan dit de « continuité » qui, en réalité n'est qu'une pâle copie de l'existant, marqué même par une régression sur certaines lignes, ce qui ne satisfait ni les usagers, ni les élus et encore moins les cheminots.

Les manifestations qui se sont déroulées ces derniers jours sont le signe d'une exaspération certaine.

Les salariés et les scolaires vont devoir s'armer de courage car pour bon nombre d'entre eux, à la journée de travail s'ajouteront des temps d'attente et de parcours plus longs.

Pire même pour certains les nouveaux horaires les condamnent à emprunter les cars lorsqu'il existent, voire à faire dans le covoiturage.

A l'heure des bilans Carbone tous azimuts, c'est un comble...et une aubaine pour les autocaristes qui eux, c'est bien connu, ne polluent pas, sécurisent les routes et ne vivent pas de subventions publiques !

Dans le même temps la réforme territoriale, et l'impécuniosité de l'Etat (gels des dotations jusqu'en 2014), continue de faire des ravages sur les salaires du personnel qui devront se satisfaire de l'effet mécanique du GVT et sur les seuls leviers fiscaux à la disposition de l'exécutif à savoir les permis de conduire, les cartes grises. Et la double TIPP.

Disant cela, il est il serait temps que l'exécutif joue la clarté et la vérité des prix car si l'Etat se désengage et casse toutes les solidarités, les choix de l'exécutif n'en sont pas moins contestables car à trop pressurer le pouvoir d'achat des Limousins au travers de la double peine que constitue la double TIPP (normale et grenelle) nous n'accepterons jamais que les élus puisent inconsidérément dans les poches des limousins.

Par exemple, comment ne pas crier à la provocation manifeste lorsque le conseil régional justifie une augmentation des cartes grises pour payer la facture de 2 millions d'euros de la SNCF liée au solde de l'exercice 2011 alors que dans le même temps et sans la moindre interrogation il verse 3,5 millions d'euros pour financer la LGVSEA et 400 000€ pour l'aéroport de Brive Souillac qui au-delà de son coût exorbitant risque de devenir un véritable fardeau pour la collectivité et qui pourtant n'a pas la vocation de transport de masse, ou cela se saurait !

Certains nous expliquent que ces augmentations seraient négligeables. C'est l'argument avancé pour toutes les augmentations! En fait l'avis qui nous est soumis aujourd'hui n'est qu'un requiem à la LGVSEA et son hypothétique branche Poitiers Limoges, qui au regard des saignées budgétaires de l'état et des préconisations du Grenelle, devient un Grand Projet Inutile.

Quelle conception de la démocratie !

Sur le volet économie et emploi :

Page 24 de l'avis : le CESER approuve le mode de gouvernance prévu du fond de co-investissement indiquant « qu'un large spectre des acteurs de la vie économique régionale devrait donc y être représenté ». Plus qu'un spectre pour certaines catégories il s'agit d'une représentation fantôme. Je rappelle ici notre intervention sur les OB :

On veut nous faire croire que ce fonds sera géré de manière transparente et démocratique. Il faut y regarder de plus près :

- D'un côté un conseil de direction de 5 personnes qui prendra les décisions. Celui-ci sera composé de 3 élus pour le reste mystère. Sans doute des représentants des chambres consulaires et des Banques toutes personnes qui prennent en compte l'intérêt des salariés.
- De l'autre un comité consultatif d'investissement composé de 16 personnes. Ce comité n'est pas décisionnaire mais là encore la place faite aux organisations syndicales est ridicule. 2 sur 16 et encore ce ne seront que des sièges tournant chaque OS ne disposant du mandat que pour 18 mois. Les autres sièges sont-ils tournants ?

C'est cela la démocratie et la transparence à la sauce du MEDEF. D'un côté on demande aux populations leurs économies et de l'autre pour l'utilisation de celles-ci on se passe de leur avis. C'est pour ne pas cautionner cette mascarade que pour l'instant nous avons décliné l'offre.

Sur le SRDE : Là encore le CESER décerne au conseil régional un satisfecit : « le CESER approuve les diverses mesures du SRDE2 incitant les entreprises du Limousin à améliorer les conditions de travail et à développer l'information et la transparence à l'attention des salariés et de la Région pourvoyeuses d'aide ».

A l'heure où chacun s'accorde à considérer que la situation de l'emploi est dramatique et où les conditions de travail se dégradent comme jamais, il n'est plus temps d'inciter mais d'obliger à l'amélioration des conditions de travail et à la consultation des salariés avec un avis conforme des institutions représentatives du personnel lorsqu'elles existent, lors d'attribution de fonds publics tant en amont qu'en aval des décisions. Nous proposons en outre : qu'il serait nécessaire de créer une commission de contrôle de l'attribution des fonds publics réunissant l'ensemble des acteurs afin d'établir un cahier des charges sur l'attribution des fonds et sur leur utilisation.

Dans ce cadre il conviendrait d'établir une charte de bonne conduite des entreprises pour bénéficier des aides. Les critères pourraient prendre en compte la politique de l'entreprise en matière de délocalisation, le taux de précarité et son évolution, le statut des salariés ainsi que le respect des règles de sécurité notamment par le biais des accidents du travail, la politique sociale avec entre autre la politique salariale, le respect du code du travail notamment au regard du droit syndical, l'état des créances vis à vis des caisses sociales, la politique vis à vis des sous-traitants, la politique de dividende et son évolution dans le temps, la politique environnementale, etc.

Cette commission pourrait en outre être chargée de l'évaluation tant quantitative que qualitative des dispositifs.

Pour être efficace tout dispositif doit associer les institutions représentatives du personnel lorsqu'elles existent ou à défaut les structures locales des organisations syndicales. Nous demandons donc que dans chaque instruction de dossier il y ait l'obligation de faire figurer un avis conforme des institutions représentatives du personnel sur la demande d'aide et en aval qu'il y ait un avis conforme de celles-ci quant à l'utilisation des aides ce qui aiderait grandement au moment des évaluations.

Bien que l'état de l'opinion oblige à prendre compte la question de la conditionnalité des aides force est de constater que la réponse est bien loin de ce qui devrait être fait pour muscler le SRDE et lui donner la possibilité d'être réellement un outil au service du développement de l'emploi dans notre région contrairement au SRDE 1ère mouture qui se termine dans un contexte de l'emploi notamment industriel totalement dégradé.

Par ailleurs au sein du volumineux dossier qui nous a été adressé nous voudrions nous arrêter un instant sur l'avis que la Région émet sur le Projet Régional de Santé (PRS). Projet proposé par l'Agence Régionale de Santé du Limousin dans le cadre d'une consultation qui s'achève le 10 janvier 2012.

Ce document découle de l'application de la loi HPST du 21/07/2009 et s'applique à décliner au plan régional les priorités nationales en matière de santé à savoir :

-Améliorer l'espérance de vie en bonne santé

_Promouvoir l'égalité devant la santé

_Développer un système de soins et de santé de qualité accessible et efficient

Je rappelle qu'en ce qui nous concerne nous n'étions pas favorables à la mise en place des ARS dont l'objet est de recentrer sur les territoires la politique de santé entre les mains de l'Etat. La mise en place des conseils de surveillance instaurant au côté de l'Etat les préfets sanitaires dotés de pouvoirs exorbitants répond à la volonté d'assurer en région une politique de rigueur fondée sur une approche comptable de la santé des assurés sociaux.

Véritable usine à gaz l'organisation régionale de la santé centralisée manque d'une évidente lisibilité pour le citoyen

Le dessaisissement des prérogatives des caisses locales d'assurance maladie (CPAM) constitue un véritable déni de démocratie en privant les représentants des assurés sociaux d'intervenir sur la politique de santé de leur territoire.

A cet égard la conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) composée de 8 collèges et de 95 membres et qui s'entoure de 5 commissions ne peut que faire le constat de son impuissance face un Etat qui de toute manière déclinera ses propres objectifs définis à Paris dans le cadre d'une politique ministérielle dupliquée à l'ensemble des régions.

La mise en place au plan régional d'un seul territoire de santé se situe dans cet esprit. Peut on concevoir que sur nos trois départements problématiques rencontrées (telles que les disparités liées à des notions démographiques, économiques, l'étendue du territoires, les différences de tissu urbain et rural voire mixte, d'accessibilité, etc... nécessitent le même traitement ? La déclinaison locale en territoires de proximité et territoires de projets reposant sur des organisations sans fondement juridiques ne nous paraît pas de nature à répondre aux réels enjeux.

Comment au nom d'une loi qui veut répondre à une démarche de proximité ne pas prendre en compte les événements récents de mise en concurrence des territoires ? La réouverture de la radiothérapie de Guéret dans les jours prochains a été obtenue hors toute action judiciaire grâce à une mobilisation exceptionnelle d'un bassin de vie qui a placé au centre de sa démarche l'intérêt des assurés sociaux et des patients les plus fragiles.

Dans son avis la Région se positionne plus précisément sur le SROS (schéma régional d'organisation des soins) et son volet ambulatoire ainsi que sur le programme régional de télé-médecine.

S'agissant du SROS nous notons avec intérêt la volonté de la région de maintenir au plus près des territoires une présence médicale. Toutefois on mesure les difficultés de réalisation qui ne peuvent se réduire à la seule problématique d'un projet immobilier.

La nécessité d'offrir aux territoires un projet de santé doit intégrer dans sa démarche l'évolution de la société et de la démographie médicale qui va connaître rapidement des modifications substantielles.

A cet égard la féminisation de la profession, le peu de succès auprès des étudiants de la médecine générale et libérale, la nécessité de revoir les modes de rémunération constituent autant d'éléments qui plaident pour offrir des alternatives aux schémas existants qui atteignent leurs limites. Par ailleurs les lacunes que l'on connaît en termes de médecine de prévention, de

médecine scolaire et de médecine du travail ne font qu'accentuer les besoins dans ces différents domaines.

Dès lors nous nous associons à la proposition je cite « de développement de projets de centres de santé dans lesquels exercent des professionnels salariés » formulée par la Région (Chapitre IV –§B1) proposition qui à l'évidence est très largement minoritaire voire confidentielle si l'on en juge par les développements et prises de position sur ce sujet

Par ailleurs il ne nous a pas échappé que le SROS propose au titre de la permanence des soins une série de mesures pour assurer une meilleure répartition géographique de l'offre de soins en Limousin. Dans sa réflexion le groupe de travail du CESER aura à se prononcer sur ces propositions.

Pour terminer nous dénonçons une fois encore les nouvelles attaques que connaît la sécurité sociale.

Attaques contenues dans le PLFSS 2012 qui une fois encore stigmatise la fraude des assurés sociaux en recherchant à tout crin des financements au mépris du droit le plus fondamental qui est celui du droit à la santé.

Comment enfin ne pas s'inquiéter sur l'état sanitaire de notre pays alors que le système de soins dans sa logique industrielle et commerciale est en train d'exclure pour défaut de moyens de plus en plus de personnes qui se voient contraintes de renoncer aux soins.

Conclusion :

Toutes ces remarques, non exhaustives, nous amènent à considérer que le projet 2012 présenté aujourd'hui ne répond toujours pas à l'urgence sociale.

Il continue à se situer dans le cadre traditionnel de l'acceptation des contraintes budgétaires imposées par le gouvernement sans espoir et volonté d'en sortir.

Pour finir quelques remarques sur le fonctionnement de notre assemblée.

Tout d'abord nous tenons à préciser que l'élection d'un secrétaire de la Commission N° 3 qui doit avoir lieu en début d'après-midi se fera sans la CGT.

S'il n'est pas dans nos traditions de pratiquer la politique de la chaise vide, nous tenons à dénoncer le fonctionnement de plus en plus chaotique de notre institution qui ne s'appuie plus sur sa structuration en commissions dirigées par un bureau.

La préparation de cet avis témoigne de cette réalité.

Pourquoi n'avoir pas procédé à l'élection du secrétaire de la commission 3 lors de la réunion de celle-ci le 28 nov. dernier ?

En tout état de cause, nous prenons date pour la prochaine mandature qui verra peut-être une représentativité plus équitable, et pour le moins respectueuse des diversités de notre assemblée.

La CGT continuera avec les moyens dont elle dispose de travailler et de s'exprimer au sein du CESER.

Pour corroborer nos griefs nous regrettons aussi que l'examen du SRDE 2eme génération, n'est pas fait l'objet d'une sollicitation de la commission ad hoc.

Déclaration de M. Michel BERNARD, Personnalité qualifiée

Est-il nécessaire de rappeler, que la vocation du CNAM est d'assurer la promotion sociale des citoyens, par la formation, tout au long de la vie et hors temps de travail, (HTT).

Un exemple, est celui de la formation du CNAM, permettant d'accéder à un diplôme délivré par l'Université, appelé « Diplôme d'accès aux études universitaires », le DAEU.

La plupart de nos auditeurs sont des accidentés de la vie : chômeurs, décrocheurs, mères de famille en situation monoparentale.....

Aujourd'hui, le CNAM, ainsi que certains services de l'Université et de la Faculté des Sciences et Techniques, sont contraints de quitter le site de JIDE avant JUIN 2012.

Il était convenu du transfert du CNAM dans les anciens locaux de l'ENCI de la rue Albert THOMAS.

Or la situation financière actuelle de l'Université ne lui permet pas de réaliser la première tranche des travaux d'aménagement pour la date prévue.

Le problème qui se pose au CNAM se pose également à la Faculté des Sciences. Le vote unanime de son CA d'une motion adressée à l'Université en atteste.

La condition des auditeurs du CNAM exigent des sites particuliers, bien desservis par les transports publics, et possédant des parkings pour ceux qui, quittant leur travail, puissent se rendre sans difficultés à leurs cours, ayant lieu de 18H30 à 21H30.

Après avoir rencontré le Directeur de l'Ecole d'infirmières, qui nous a montré sur plan l'espace actuellement nécessaire à son Ecole sur JIDE, et en soulignant que les cours du CNAM débutent après que cessent ceux de l'Ecole, la solution suivante pourrait consister à:

Demeurer sur le site, POUR UNE DUREE LIMITEE, en attente d'une solution définitive et satisfaisante pour tous, mais plus longue que celle de six mois qui nous est actuellement imposée, avec absence de solution après Juin 2012.

Je tiens à remercier les Services de la Région, dont ce n'est pas le problème de nous avoir informés de la situation ainsi que Madame DUPIN de BEYSSAT de nous avoir invités à rencontrer le Directeur de 3IL pour envisager des solutions intermédiaires.

Déclaration de M. Christian LAFARGE, au nom de la Fédération Régionale des Chasseurs

S'agissant du chapitre du rapport du CESER concernant la composition du Comité régional de la trame verte et bleue du Limousin, je suis totalement en accord avec l'avis, qui « dénonce » l'absence du CESER à cette instance. Le verbe « dénoncer » aurait pu être mis en caractère gras, car le nouveau CESER a les compétences adéquates pour faire partie de ce Comité.

Déclaration de M. Rémi FRETET, au nom de Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale (FNARS)

En complément de l'intervention de M. MALABOU, je voudrais prendre acte de la volonté du Conseil Régional de soutenir les structures d'économie sociale et solidaire. Le fonds de confiance, abondé par le Conseil Régional et la Caisse des Dépôts, permettra à celles-ci de bénéficier de moyens financiers pour mettre en place toute étude de faisabilité de leurs projets d'extension, par l'embauche de personnes qualifiées en interne, sans faire appel aux divers cabinets de consultants, souvent ressenti par les structures comme du gaspillage.